

---

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### Fusion des mutuelles SIMIRP et UNMI'Mut

Le 16 décembre 2021, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a approuvé le transfert par voie de fusion-absorption du portefeuille d'opérations, avec les droits et obligations qui s'y rattachent, de la mutuelle SIMIRP à la mutuelle UNMI'Mut.

Au 31 décembre 2020, la mutuelle SIMIRP comptait 3149 membres participants et affichait un chiffre d'affaires de 2,95 M€.

La fusion est effective avec une date rétroactive au 01/01/2021.

**« Ce projet répond à la vocation d'UNMI'Mut, de conforter la capacité de développement de l'UNMI et d'apporter des solutions solidaires aux mutuelles qui souhaitent assurer la pérennité de leurs contrats »** affirme Loredana Maïer, Directrice générale de l'UNMI.

---

### MUTUELLEMENT PLUS FORTS

Le groupe prudentiel UNMI est constitué de l'Union Nationale Mutualiste Interprofessionnelle, organisme à but non lucratif, lieu ouvert de rassemblement de mutuelles de toutes tailles et d'UNMI'Mut, mutuelle spécialiste des risques prévoyance. Notre ambition est de donner à nos adhérents les meilleures armes pour résister et conserver leur indépendance. Pour cela, nous mettons à leur disposition une gamme de produits performants et un large panel de services, développés en interne ou avec l'aide de nos partenaires.

Siège social 50 avenue Daumesnil 75012 PARIS - [www.unmi.eu](http://www.unmi.eu)

---

**Contact presse :** Marie-Laure Molko - 01 76 41 00 32

06 70 16 45 15 - [marie-laure.molko@taly.eu](mailto:marie-laure.molko@taly.eu)

